

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 26 JUIN 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Frédérique CORCORAL par Mme Cécile HELLE
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER
M. Arnaud PETITBOULANGER par M. Joël PEYRE
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
Mme Annick WALDER par M. Christian ROCCI
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Laurence ABEL RODET
Mme Kamila BOUHASSANE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

2

ACTION SOCIALE : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) entre la Ville d'Avignon et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) Mme LEPAGE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La ville d'Avignon et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS, établissement public administratif de la ville d'Avignon), placent les valeurs de solidarité au cœur de l'action municipale, avec pour volonté de répondre aux enjeux sociaux, en assurant et en développant une action de service public sur le territoire communal en faveur de ses habitants les plus fragiles et les plus vulnérables.

Pour ce faire, l'action du CCAS se développe sur plusieurs axes :

- La petite enfance, le soutien aux familles et à la parentalité
- La lutte contre la grande précarité et pour l'accès aux droits humains notamment le logement
- La société du bien vieillir
- L'animation territoriale de proximité

Dans un souci de clarification et d'efficacité des actions portées par le CCAS, la Ville et le CCAS ont décidé de conclure une convention d'objectifs et de moyens définissant, outre celles qui sont dévolues par la loi, les missions confiées par la Ville au CCAS découlant des orientations politiques et des objectifs stratégiques développés dans le cadre de la politique sociale de la Ville.

Cette convention, qui vise à formaliser les liens de partenariat et les engagements réciproques entre la Ville et son CCAS, prévoira également l'ensemble des concours financiers, fonctionnels et opérationnels apportés par la Ville d'Avignon à son CCAS et donnant les moyens à ce dernier de remplir pleinement ses actions. La convention précisera également l'étendue et la nature des concours apportés par le CCAS à la Ville.

Cette convention déterminera annuellement les objectifs que la Ville fixe au CCAS conformément à ses orientations en matière de politique municipale dans le domaine des solidarités.

Ces objectifs partagés prendront la forme d'un document présenté au Conseil d'Administration du CCAS lors du vote du Rapport d'Orientation Budgétaire de celui-ci. Ce document annuel définit ainsi les objectifs de la Ville en matière de politique des Solidarités dévolues au CCAS ainsi que les moyens permettant leur atteinte. Le CCAS sera force de proposition pour l'élaboration du contenu de ce document annuel.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-1 à R. 123-6,
Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8,
Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les régions, les départements et l'Etat en matière d'action sociale et de santé,
Vu la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé,
Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant diverses dispositions relatives aux collectivités territoriales,
Vu le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville d'Avignon et son CCAS.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la ville d'Avignon et son CCAS pour la période 2025-2028 ;

AUTORISE la dépense résultant de la présente délibération qui sera inscrite au budget principal sous la rubrique correspondante ;

AUTORISE Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer La Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, toute convention de groupement qui en découlerait, ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOPTE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2025
ACTE PUBLIE LE 03/07/2025

AR préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception en préfecture :